



## Dossier de Presse

01/02/2022

### Coordonnées :

#### **Siège social :**

Association ECHO – NANTES  
85 rue St-Jacques  
B.P. 10214  
44202 NANTES Cedex 2

[www.echo-dialyse.fr](http://www.echo-dialyse.fr)

#### **Contact :**

Chargée de Communication  
Anne-Sophie PERETTI  
Tél. 02.40.32.49.13  
Fax. 02.40.32.31.44

[asperetti@echo-sante.com](mailto:asperetti@echo-sante.com)



## SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE L'ECHO.....	5
1.1.	Activités de l'établissement.....	5
1.1.1.	Traitement de l'insuffisance rénale.....	5
1.1.2.	Activité de prévention et d'orientation thérapeutique.....	5
1.2.	L'ECHO, 50 ans d'existence : de la réalisation d'actes médico-techniques, à la prise en charge globale des patients .....	6
1.3.	Une qualité et une sécurité des traitements au service du patient .....	6
1.3.1.	Etablissement certifié .....	6
1.3.2.	Intégrité et sécurisation des données de santé : MEDIAL®, le dossier patient informatisé de l'ECHO.....	6
1.4.	L'offre de soins de l'ECHO (carte géographique).....	7
2.	L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE ET SES TRAITEMENTS.....	8
3.	LA DIALYSE .....	9
3.1.	La formation des patients à la dialyse .....	9
3.2.	La dialyse à domicile .....	9
3.3.	L'unité d'Autodialyse.....	9
3.4.	L'Unité de Dialyse Médicalisée (UDM) .....	9
3.5.	Centre d'hémodialyse ambulatoire .....	9
4.	LA TELEDIALYSE .....	10
4.1.	Les enjeux .....	11



## 1. PRESENTATION DE L'ECHO

### ECHO (Expansion des Centres d'Hémodialyse de l'Ouest)

L'ECHO est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), et adhère à la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne (FEHAP). Le Dr Henri-Emile THÉBAUD en est le président et M. Vincent LANDI en est le directeur général.

### 1.1. Activités de l'établissement

#### 1.1.1. Traitement de l'insuffisance rénale

L'inscription de l'ECHO dans le paysage sanitaire de la région des Pays de la Loire et Sud-Bretagne trouve sa légitimité dans les missions de prévention, d'éducation thérapeutique des patients insuffisants rénaux et dialysés, de formation / information à destination des professionnels de santé et de développement de l'innovation et de la recherche clinique dans le domaine de l'insuffisance rénale chronique.

Ces missions sont menées en concertation avec les établissements de santé publics et privés des deux régions.

Dans le champ de la dialyse, elles permettent d'entretenir une gradation dans l'offre de soins et de proposer à chaque patient, le mode de prise en charge le mieux adapté à la fois au stade de sa pathologie et à son degré d'autonomie.

L'ECHO accueille les patients dialysés de la région sur 36 sites, et propose 49 modalités de traitement de l'insuffisance rénale réparties en :

- 25 unités d'autodialyse,
- 17 unités de dialyse médicalisée
- 9 centres d'hémodialyse

Complémentaire, l'ECHO assure la formation à l'hémodialyse et à la dialyse péritonéale sur les secteurs d'Angers (49), Le Mans (72) et Nantes (44), le suivi des patients à domicile sur l'intégralité du territoire géographique couvert ainsi qu'une offre de dialyse longue de nuit.

En outre, afin de mieux mailler le territoire, l'ECHO a déployé de nombreux dispositifs de télé-médecine permettant une surveillance médicale à distance des patients les plus isolés (9 sites opérationnels en région dont l'île d'Yeu et Belle-Ile en mer, et 1 site connecté avec l'Hôpital Henri Dunant à St-Pierre et Miquelon)

#### 1.1.2. Activité de prévention et d'orientation thérapeutique

L'ECHO intervient également en amont de la prise en charge de l'insuffisance rénale au travers de ses **Centres de Consultations**.

Les consultations assurées dans ces structures permettent de :

- détecter l'apparition d'une insuffisance rénale, dans certains cas de la traiter, dans d'autres d'en retarder les effets et donc par voie de conséquence le moment de l'entrée en dialyse.
- réaliser des consultations spécialité liée (diabétologie) auprès de patients dont la fonction rénale présente une altération (établissement **d'un diagnostic primaire**),
- prendre le relais des **centres greffeurs** de la région (Angers et Nantes), d'assurer un suivi de proximité des patients transplantés.

Avec plus de 250 000 séances de dialyse dispensées par an, près de 11 200 consultations de néphrologie réalisées, et une file active de plus de 1 650 patients pris en charge, l'ECHO s'affirme comme un établissement de Santé spécialisé dans la prise en charge des patients atteints de maladie rénale chronique reconnu au plan national pour son expertise.

Ce sont plus de 700 personnes salariées qui travaillent ensemble pour assurer la prise en charge des personnes dialysées.

## **1.2. L'ECHO, 50 ans d'existence : de la réalisation d'actes médico-techniques, à la prise en charge globale des patients**

A l'origine de sa création, des médecins hospitalo-universitaires ont eu le souci de garantir pour les patients, des conditions d'accueil fondées sur l'intérêt collectif et le caractère désintéressé de la gestion de l'institution.

Au fil des années, l'établissement a développé un modèle de traitement qui s'est progressivement détaché de la seule réalisation d'actes médico-techniques pour s'élargir et devenir une offre complète d'accompagnement du patient tout au long de sa trajectoire de santé. Ainsi au-delà de la présence du personnel médical et paramédical, des diététiciens, des psychologues, des spécialistes des questions sociales ont progressivement été mobilisés pour répondre au besoin de soins de support, indispensable dans les pathologies chroniques.

## **1.3. Une qualité et une sécurité des traitements au service du patient**

### **1.3.1. Etablissement certifié**

Depuis l'origine de la démarche, l'association ECHO a toujours été certifiée par la Haute Autorité de Santé (HAS), sans aucune recommandation.

Par ailleurs, l'ECHO est engagé dans une démarche d'évaluation permanente et d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques.

### **1.3.2. Intégrité et sécurisation des données de santé : MEDIAL<sup>®</sup>, le dossier patient informatisé de l'ECHO**



L'ECHO dispose d'un dossier patient totalement informatisé. Le logiciel MEDIAL<sup>®</sup> conçu et développé par l'ECHO est un outil moderne destiné à assurer en toute sécurité, le suivi et le partage entre les différents professionnels de santé, des informations médicales relatives à la prise en charge des patients dialysés.

Il est déployé au sein de l'association, mais également dans les établissements de santé partenaires en région, ainsi que dans bien d'autres établissements répartis dans de nombreuses régions du territoire national.

Il est à noter que MEDIAL<sup>®</sup> est "DMP Compatible", ce qui le rend parfaitement interopérable et capable d'alimenter le dossier patient national unique.

Complémentairement, l'ECHO s'attache à mettre en application les pré-requis du programme HOP'EN et à faire évoluer ses fonctionnalités dans les domaines prioritaires identifiés.

#### 1.4. L'offre de soins de l'ECHO (carte géographique)



 Centre d'hémodialyse ECHO	 Autodialyse ECHO (autorisée - réalisation en cours)
 Centre d'hémodialyse hospitalière	 Autodialyse ECHO
 Clinique partenaire	 Autodialyse hors-ECHO
	 Unité de Dialyse Médicalisée ECHO

La dialyse à domicile n'est pas symbolisée sur cette carte, mais existe dans tous les secteurs.

## 2. L'INSUFFISANCE RENALE CHRONIQUE ET SES TRAITEMENTS

L'insuffisance rénale est une altération de la fonction rénale, dont les causes sont diverses. Dans sa forme chronique, l'insuffisance rénale évolue et on distingue habituellement deux grands stades :

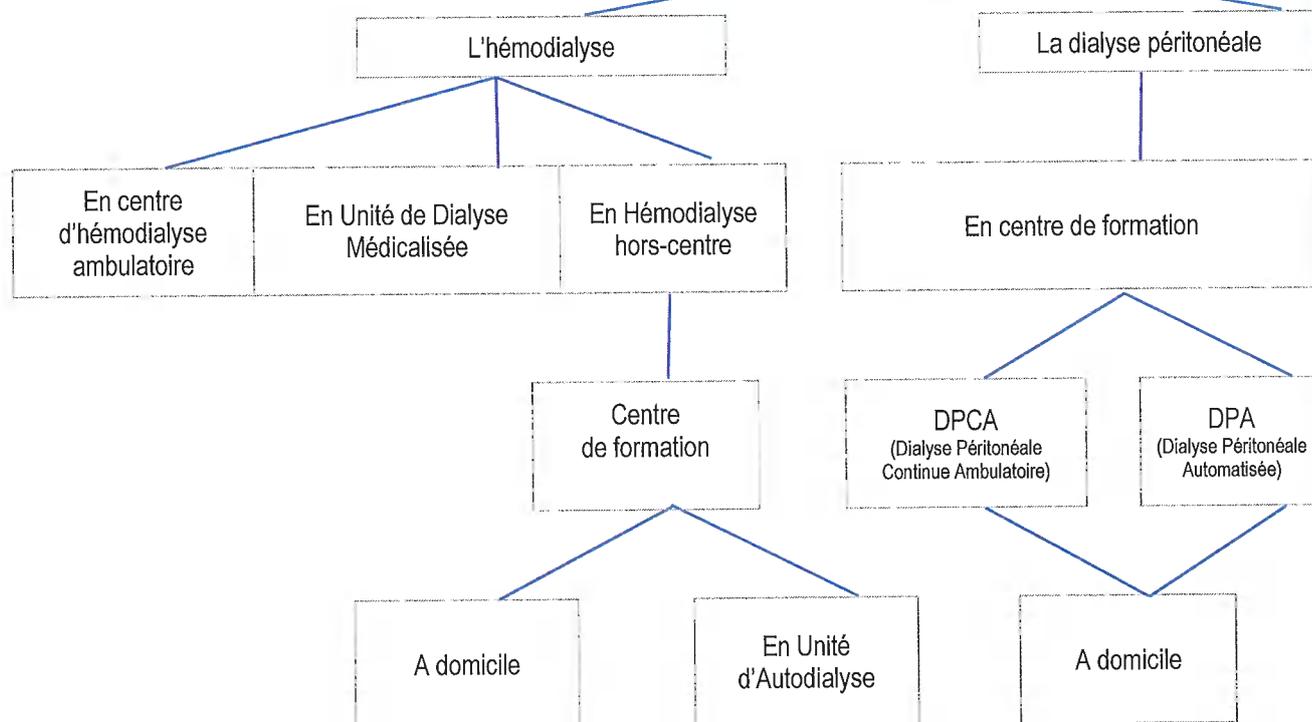
- avant la mise en place d'un traitement de suppléance : l'insuffisance rénale a été diagnostiquée, elle fait l'objet d'un suivi médical régulier et d'un traitement médicamenteux adapté.
- La mise en place d'un **traitement de suppléance (dialyse)** ou la proposition d'une **greffe rénale** supposent que la fonction rénale soit très diminuée. L'Insuffisance Rénale est qualifiée alors de « Chronique au stade Terminal » (IRCT).

L'Insuffisance Rénale Chronique au stade terminal nécessite un traitement de suppléance, qui peut se pratiquer par deux voies :

### 1 LA TRANSPLANTATION

2

### LA DIALYSE



..... Une personne dialysée peut avoir recours à la transplantation selon ses bilans médicaux. Elle est inscrite sur liste d'attente pour une greffe.

### 3. LA DIALYSE

La dialyse se présente sous deux formes :

- **l'hémodialyse** (avec générateur) à raison de 3 séances par semaine, durant de 4 à 5 heures effectives.
- **la dialyse péritonéale**, en traitement quotidien :
  - avec poche (DPCA)
  - avec appareil (DPCC ou DPA)

#### **L'hémodialyse**

C'est la technique la plus fréquemment utilisée. Elle consiste à épurer le sang en utilisant un rein artificiel (capillaire ou plaque). Cette technique nécessite la création d'une fistule artério-veineuse (FAV) ou la pose d'un cathéter central.

#### **La dialyse péritonéale**

Cette technique consiste à utiliser la perméabilité de la membrane du péritoine, pour réaliser l'épuration du sang par contact avec un liquide de dialyse stérile, dans l'abdomen, au moyen d'un cathéter permanent.

La dialyse péritonéale peut se faire avec des poches dont le contenu se déverse dans l'abdomen par simple gravité quatre fois par jour, de façon manuelle : c'est la Dialyse Péritonéale Continue Ambulatoire (DPCA).

Elle peut aussi se faire avec une machine, qui, la nuit, assure les échanges de façon automatique : c'est la Dialyse Péritonéale Automatisée (DPA) ou DP Machine.

La dialyse péritonéale est toujours réalisée au domicile du patient ou dans un établissement de soins (maison de convalescence, de retraite...).

#### **3.1. La formation des patients à la dialyse**

Elle est nécessaire pour tous les traitements de dialyse donnant accès à la dialyse à domicile ou en autodialyse qui requièrent une importante autonomie du patient.

#### **3.2. La dialyse à domicile**

L'hémodialyse ou la dialyse péritonéale sont réalisées au domicile du patient.

#### **3.3. L'unité d'Autodialyse**

L'unité d'autodialyse est réservée à des patients formés à l'hémodialyse et autonomes, capables d'assurer eux-mêmes leur traitement en présence d'une infirmière formée à la technique de l'hémodialyse. Cette unité fonctionne sous la responsabilité de l'équipe médicale néphrologique.

#### **3.4. L'Unité de Dialyse Médicalisée (UDM)**

Une UDM accueille des patients autonomes, ayant une situation clinique stable, ne nécessitant pas de présence médicale continue pendant la séance, et ce en adéquation avec la typologie et l'accord du patient.

#### **3.5. Centre d'hémodialyse ambulatoire**

Un centre d'hémodialyse accueille des patients hémodialisés dont l'état de santé nécessite la présence permanente d'un médecin néphrologue en cours de séance. Une équipe médicale soignante prend en charge la séance de dialyse (Un(e) infirmier(e) pour 4 patients, 1 aide-soignant(e) par séance, 1 secrétariat médical).

#### 4. LA TELEDIALYSE



*Télédiayse entre  
les sites ECHO :  
UDM Trélazé  
(49) et Centre  
Angers (49)*

La loi HPST publiée en juillet 2009 fixe le cadre du déploiement de la télédiayse en unité de dialyse médicalisée.

La télédiayse correspond à la mise en œuvre de systèmes communicants entre un centre « référent » où se trouve l'équipe de médecins néphrologues et une unité satellite où sont localisés les patients et l'équipe paramédicale.

Sur le plan technique, le système de télédiayse est composé de trois briques qui, utilisées simultanément permettent :

- la surveillance à distance par visualisation et stockage des paramètres de la séance de dialyse issus des générateurs,
- la communication audiovisuelle entre l'équipe de néphrologues, l'équipe soignante et les patients de l'unité télésurveillée,
- l'utilisation des applications supports nécessaires à la réalisation d'actes médicaux à distance : dossier informatisé du patient, télé-prescription et éventuellement un système expert d'analyse de données.

La télédiayse met en application les quatre concepts qui fondent la télé-médecine :

- la télésurveillance des patients pendant leur séance d'épuration extra rénale,
- la téléconsultation assurée à distance par un médecin, pour un patient accueilli dans une unité de dialyse équipée,
- la télé-assistance, sous la forme de conseils prodigués par un médecin situé à distance de l'équipe soignante qui prend en charge le patient dans la structure équipée.
- la télé-expertise, qui dans un contexte de défaillance du patient en séance, permet à un médecin urgentiste d'intervenir sur place en s'appuyant sur les conseils du néphrologue distant qui connaît le patient et son histoire.

#### **4.1. Les enjeux**

- ✓ Répondre aux besoins croissants de prise en charge sanitaire liés au développement des maladies chroniques et des polyopathologies dans un contexte de vieillissement de la population ;
- ✓ Anticiper l'évolution défavorable de la démographie médicale, accentuée par les disparités de répartition territoriale ;
- ✓ Intégrer les progrès technologiques médicaux qui facilitent l'émergence de nouveaux partages de compétence entre professionnels de santé ;
- ✓ Améliorer l'efficacité des prises en charge au regard des difficultés croissantes de financement des dépenses de santé.

Association  
**echo**

Etablissement de Santé  
Activités de Dialyse  
et de Néphrologie

[www.echo-dialyse.fr](http://www.echo-dialyse.fr)